

SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT

Huissiers de Justice Associés

15 Passage Lonjon

34960 MONTPELLIER CEDEX 2

aml34@huissier-justice.fr

PROCES VERBAL

DESCRIPTIF

AVOINTES • fr

DE BIEN



EXPEDITION

LE CHEF DE POSTE DU SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS C/

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT

ET LE TRENTE ET UN AOUT

A LA REQUETE DE :

MONSIEUR LE CHEF DE POSTE DU SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE MONTPELLIER 2EME DIVISION, DOMICILIE ES QUALITE EN SES BUREAUX SITUES 7 RUE MONTCALM, PUIS PARC TECHNOLOGIQUE DU MILLENAIRE, BATIMENT 11, 1350 AVENUE ALBERT EINSTEIN A 34956 MONTPELLIER CEDEX 2, ET ACTUELLEMENT 156 RUE ALFRED NOBEL, CS 99501 A 34266 MONTPELLIER CEDEX 2

REPRESENTE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER

AGISSANT EN VERTU :

Des rôles exécutoires émis pour le recouvrement des taxes foncières 2015 rôle 15/22101, taxe d'habitation 2015 rôle 15/78001, taxe foncière 2016 rôle 16/22101, taxe d'habitation 2016 rôle 16/78001, taxe foncière 2017 rôle 17/22101, taxe d'habitation 2017 rôle 17/78001, taxe foncière 2018 rôle 18/22101, taxe d'habitation 2018 rôle 18/78001, taxe foncière 2019 rôle 16/22101, taxe d'habitation 2019 rôle 19/78001, taxe sur les logements vacants 2019 rôle 19/74001

Je, Thierry LE FLOCH, Huissier de Justice associé, membre de la SCP la SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **MONTPELLIER (34) – 136 rue l'Aiguelongue**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens en indivision qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, la susnommée n'ayant pas satisfait au commandement au fin de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Huissiers de Justice associés à la SCP LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 25 juin 2020.

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

Sur la commune de **MONTPELLIER (34)**, dépendant d'un ensemble immobilier sis **136 rue l'Aiguelongue et 480 Avenue du Major Flandre** figurant au cadastre sous les relations suivantes :
Section BM n°1 pour une contenance de 69a 98ca, à savoir :

- **le lot 87** : au deuxième étage du bâtiment A, escalier 3, côté jardin, un appartement de deux pièces principales, cuisine, salle de bains avec WC, hall d'entrée, placard et balcon et les 70/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
- **le lot 73** : cellier situé au rez-de-chaussée du bâtiment A, escalier 3 et les 4/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
- **le lot 179** : un parking et les 2/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec l'assistance de la société **LOGIS EXPERTISES** () et d'un serrurier, au descriptif suivant :

D'une surface « loi Carrez » de 48,27 m² (10,67 m² de surfaces annexes), l'appartement est actuellement inoccupé.

SYNDIC : ETHIGESTION - 1366 Avenue des Platanes, 34970 Lattes

BAIL : AUCUN

CHAUFFAGE : COLLECTIF

Certificat de superficie n° 20083874_

Résultat du repérage

Date du repérage : **28/08/2020**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Commentaires
2ème étage - Entrée	7,75	0	
2ème étage - Séjour	14,19	0	
2ème étage - Chambre	12,78	0	
2ème étage - Cuisine	7	0	
2ème étage - SDB/WC	5,54	0	
2ème étage - Placard	1,01	0	
2ème étage - Balcon	0	10,67	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

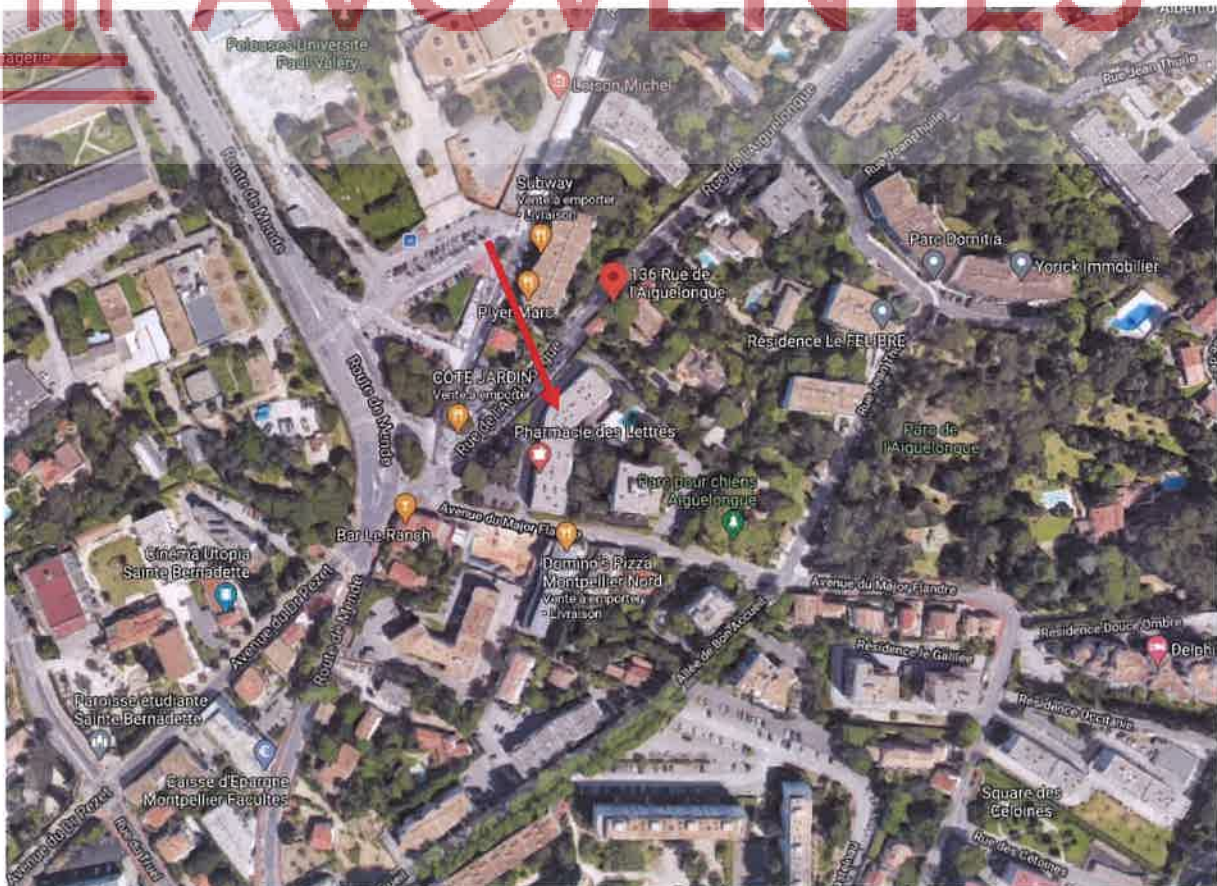
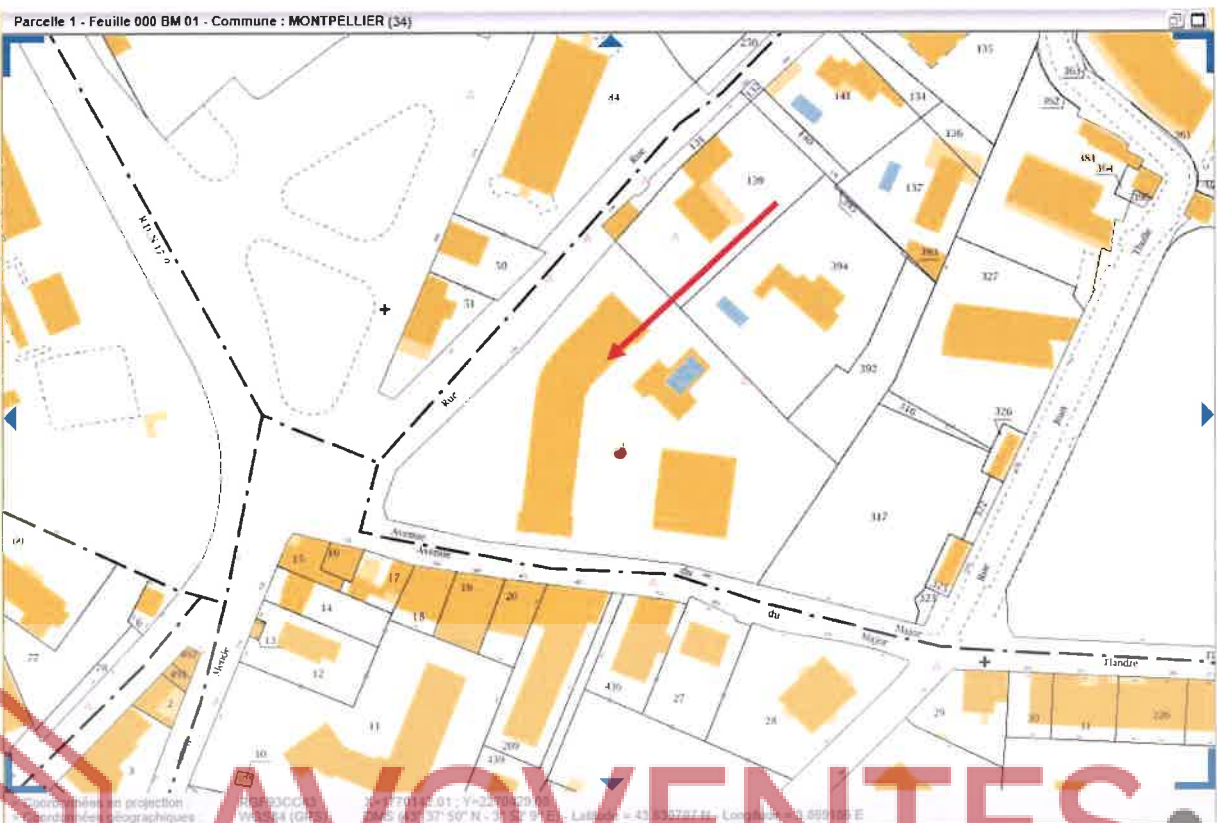
Surface loi Carrez totale : 48,27 m² (quarante-huit mètres carrés vingt-sept)

Surface annexe totale : 10,67 m² (dix mètres carrés soixante-sept)

Fait à **LUNEL**, le **31/08/2020**

Par : '





APPARTEMENT N°87 – 2^{ème} ETAGE

ENTREE / COULOIR DISTRIBUTIF :

L'entrée se réalise au moyen d'une porte en bois d'origine souffrant d'une certaine vétusté mais en état de fonctionnement.

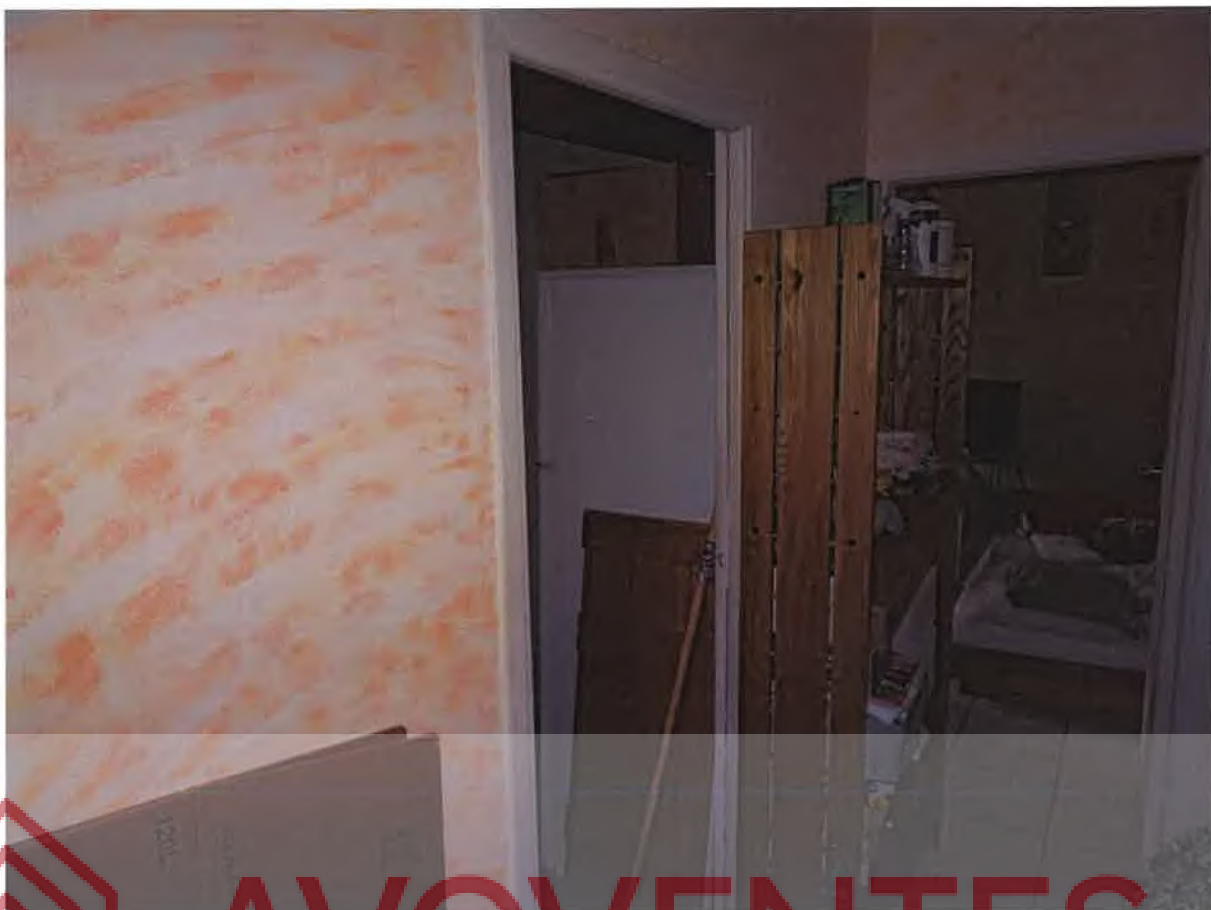
Cet espace demeure totalement encombré d'objets, détritiques et meubles en grande quantité, toutes constatations y restent extrêmement malaisées tant au niveau du revêtement de sol que des parties basses des murs et cloisons.

Les murs et cloisons peints, en partie haute, demeurent sans dommage significatif méritant d'être rapporté.

Cet espace dispose d'un plafond peint en blanc et laissé en bon état d'entretien à l'exception d'une auréole brunâtre d'humidité.







SALLE DE BAIN :

Le sol constitué d'un revêtement carrelé d'origine est en mauvais état d'entretien.

Les murs et cloisons partiellement faïencés et peints demeurent sans dégradation notable. Des traces et tâches sont cependant visibles.

Elle bénéficie d'un évier sur pied, d'une baignoire, d'un WC avec réservoir de chasse l'ensemble d'origine et souffrant d'une indéniable absence d'entretien.

Cet espace ne bénéficie d'aucune ouverture.



AVOVENTES.fr





CELLIER :

AVOVENTES.fr

Cet espace est entièrement encombré de cartons, l'ensemble paralysant toute constatation utile.



CHAMBRE N°1 :

Le revêtement de sol est couvert de meubles et camouflé de meubles meublants, l'ensemble paralysant toute constatation utile.

Les murs et cloisons intégralement peints sont exempts de toute détérioration importante mais présentent une indéniable vétusté.

Il en est de même au niveau du plafond peint en blanc.

Cet espace bénéficie d'une ouverture double vitrage avec volet pliant manuel, l'ensemble d'origine mais en état de fonctionnement et donnant sur le balcon.



CUISINE INDEPENDANTE :

La porte communicante vitrée supporte une glaçure.

Elle se compose uniquement d'un évier à bac double avec robinet mitigeur et quelques placards de rangement bas, l'ensemble non entretenu.

Le revêtement de sol est ici aussi constitué d'un carrelage de couleur claire, d'origine, en mauvais état d'entretien.

Cet espace dispose d'un plafond peint souffrant d'éclatements de la peinture.

Cette pièce bénéficie d'une porte-fenêtre bois simple vitrage agrémentée d'un volet pliant extérieur donnant sur un balcon, l'ensemble en mauvais état.

Un passe plat donnant sur le séjour est également visible.







SALON / SALLE A MANGER :

Le revêtement de sol reste partiellement non visible en raison d'un amoncellement de cartons et meubles meublants le masquant. Les quelques carreaux clairs visibles demeurent sales.

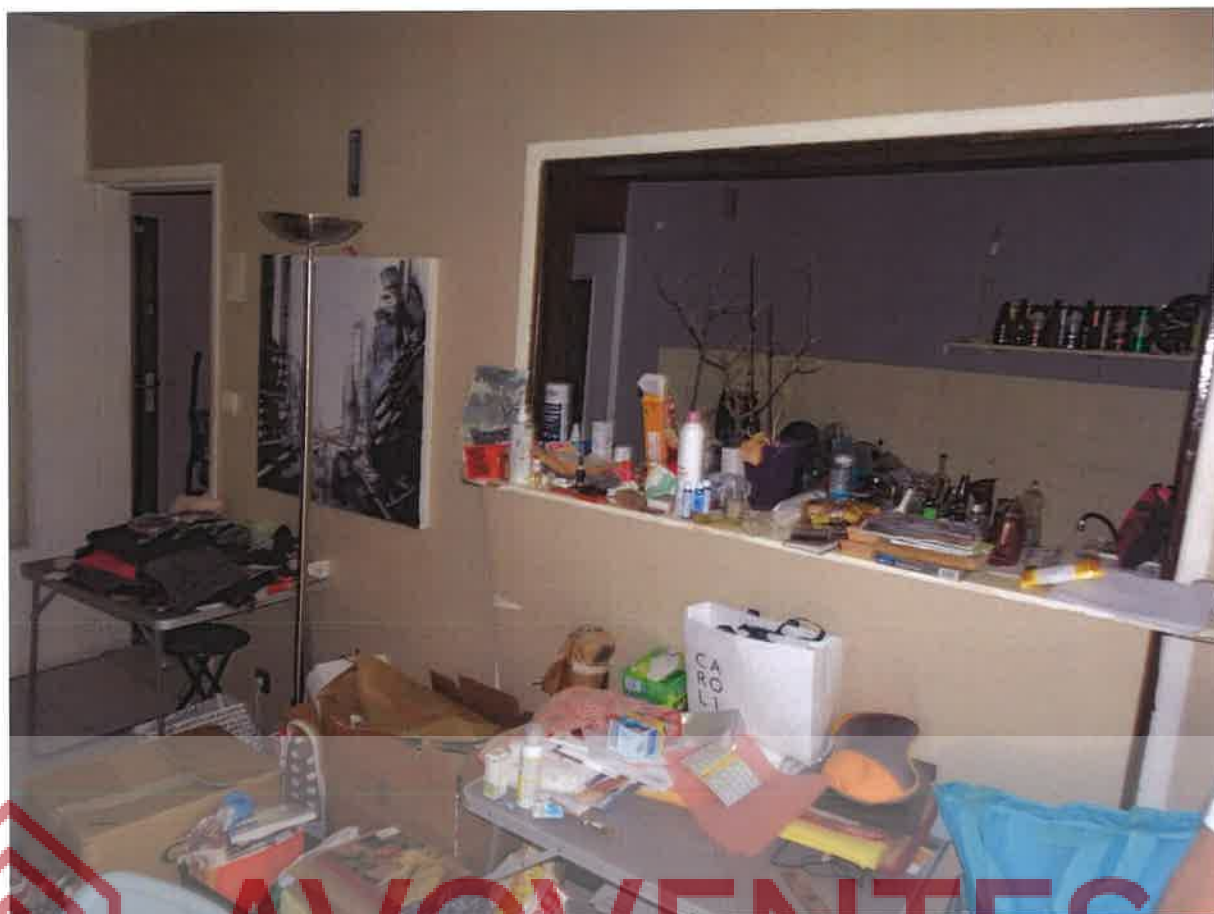
Les murs et cloisons intégralement peints demeurent sans dommage significatif à l'exception de traces et tâches.

Cette pièce dispose d'un plafond peint en blanc et laissé en bon état d'entretien.

Cette pièce bénéficie d'ouverture bois accompagnée d'un volet roulant manuel.

L'accès au balcon se réalise depuis cet espace également.





BALCON :

Cet espace demeure d'origine et dépourvu de tout entretien.

AVOENTES.fr



CELLIER – REZ-DE-CHAUSSEE

Cet espace à l'état brut tant au niveau du sol que des murs est totalement encombré.

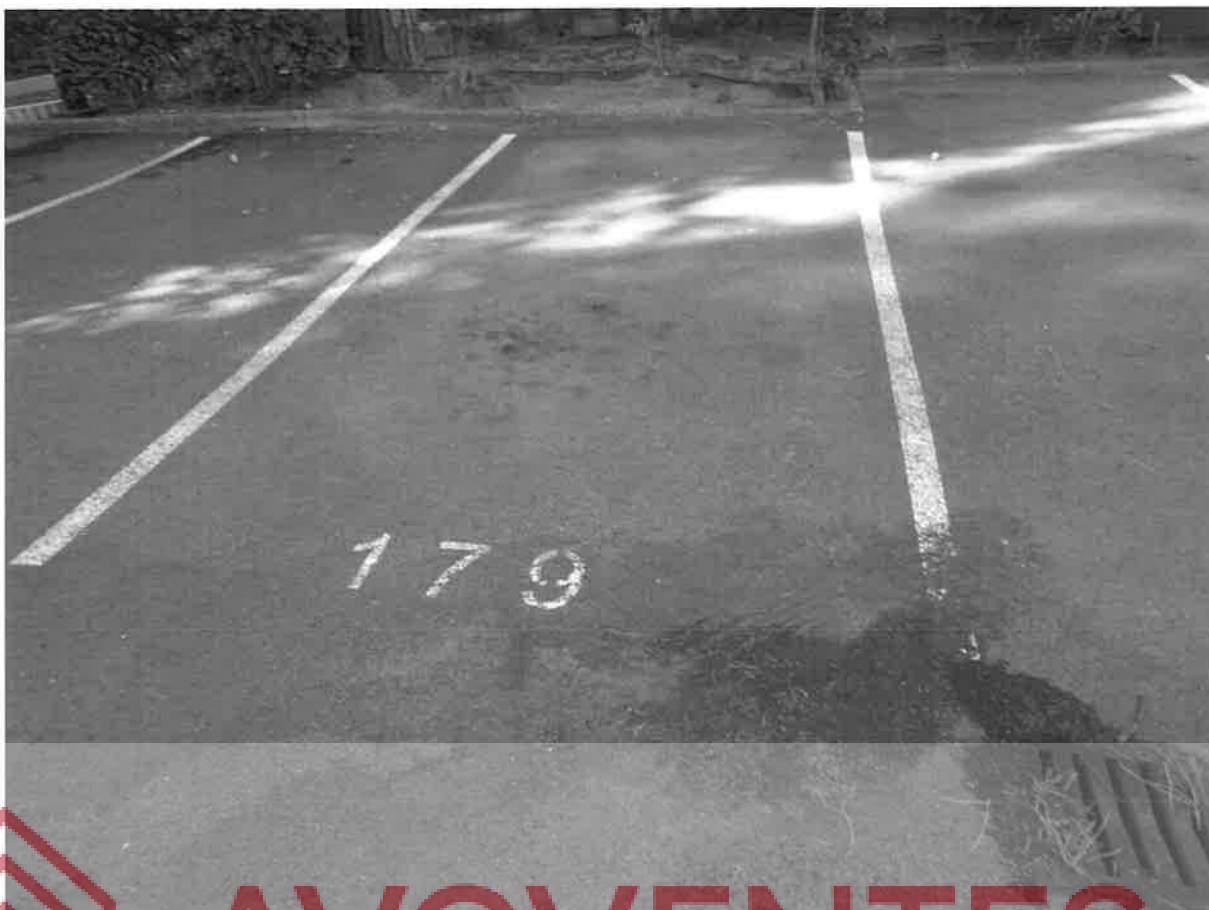
Il bénéficie d'une ouverture.





EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

Un emplacement de stationnement dans l'enceinte de la résidence est assigné à l'appartement.



De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

